

Séance du 24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DAC_220-DE



N° 26.DAI.220

OBJET : Acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 194 (2065 m²) appartenant aux copropriétaires du lotissement Le Claret – rues Jean Giono et des Acacias.

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilôt Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean-Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne-Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI

Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

Cette parcelle en nature de voirie et accessoires de voirie appartient à des propriétaires privés alors qu'elle devrait se trouver en grande partie dans le domaine public communal. Afin de régulariser cette situation, il convient donc que la ville devienne propriétaire de cette emprise.

Exposé des motifs :

La parcelle cadastrée section AL n° 194 fait partie intégrante de la rue Jean Giono et d'une partie de la rue des Acacias ; elle a fait l'objet d'aménagements de voirie. Par ailleurs, cette parcelle fait le maillage entre l'avenue de Verdun et le boulevard Général de Gaulle. En effet, une partie de la rue des Acacias ainsi que la rue Pierre Puget appartiennent déjà au domaine communal. La ville doit donc en devenir propriétaire.

Avec l'accord des copropriétaires du lotissement le Claret, cette transaction aura lieu à titre gratuit.

Les rues des Oliviers et Becquerel ne représentant aucun intérêt public et ne desservant que des colotis ne seront donc pas intégrées au domaine public communal.

La parcelle cadastrée section AL n° 194 se verra donc attribuer de nouveaux numéros cadastraux, un document d'arpentage étant en cours d'élaboration.

Un acte notarié devra être passé. Les frais sont prévus sur le budget communal – chapitre 21.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L2241-1 (modifié par la loi n° 2009-526 du 12/05/2009), L2241-3, L1311-9 à L1311-11 ;

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L1111-1, L1211-1, L1212-3 ;

VU l'avis favorable de la Commission "finances, commande publique, optimisation des ressources, communication et technologies informatiques" en date du 19 juin 2026. .

VU l'avis favorable de la Commission "travaux, domaine public, énergie, bâtiment et ERP" en date du 23 juin 2026.

Au vu de ce qui précède et oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

A L'UNANIMITE

► **DECIDE** l'acquisition à titre gratuit par la ville de Pertuis d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 194 (2065 m²) appartenant aux copropriétaires du lotissement Le Claret – rues Jean Giono et des Acacias. Un document d'arpentage étant en cours d'élaboration ;

► **PRONONCE** le classement de cette parcelle dans le domaine public communal avec prise d'effet à la date de signature de l'acte notarié ;

► **DEMANDE** la mise à jour du tableau des voies communales ;

► **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à intervenir aux droits de la ville pour la passation des actes correspondants.

Le Maire
Aurélien AUCLAIR



La secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO



Certifié exécutoire
Publié le 25 juin 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 084-218400893-20260625-26_DAC_220-DE